

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



27 mai 2021

À la séance d'ajournement du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 27 mai 2021, à 10 h 30, par conférence téléphonique, en raison de la pandémie de la COVID-19 et de la déclaration d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec, formant quorum sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet et maire du canton de Gore.

Sont présents :

Scott Pearce	Maire du canton de Gore
Alain Giroux	Représentant du canton de Gore
Pierre Thauvette	Maire du village de Grenville
Thomas Arnold	Maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
Jacques Parent	Maire du canton de Harrington
Carl Péloquin	Maire de la ville de Lachute
Howard Sauvé	Maire de la municipalité de Mille-Isles
Marc-Olivier Labelle	Maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
Jason Morrison	Maire du canton de Wentworth

Sont également présents :

Marc Carrière	Directeur général et secrétaire-trésorier
Renée-Claude L'Allier	Directrice Greffe et Affaires juridiques
Josée Tardiff	Directrice des finances, secrétaire-trésorière adjointe et gestion de projets spéciaux
Estelle Bédard	Coordonnatrice des ressources humaines et attachée de direction

Est absente :

Catherine Trickey	Mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham
-------------------	--

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet de la MRC d'Argenteuil, monsieur Scott Pearce, déclare la séance ouverte.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour, à savoir:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche d'une répartitrice à temps partiel au sein du Service des Transports de la MRC d'Argenteuil (poste contractuel jusqu'en décembre 2021)
4. Embauche d'une ressource contractuelle pour occuper les fonctions de commissaire (volet développement commercial et touristique) au sein du Service de développement économique de la MRC d'Argenteuil
5. Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, volet 4 vitalisation - Formation d'un comité de vitalisation
6. Dépôt et approbation des états financiers audités de la MRC d'Argenteuil pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020
7. Dépôt et approbation des états financiers audités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 pour le service de transport adapté de la MRC d'Argenteuil
8. Dépôt et approbation des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 pour les services de transport collectif et interurbain de la MRC d'Argenteuil

21-05-165

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL**



9. Affectation de montants dans les prévisions budgétaires 2021 de la MRC d'Argenteuil provenant des surplus libres accumulés
10. Internet haute vitesse - déploiement de la fibre optique
11. Office Régional d'Habitation d'Argenteuil : nomination des membres du conseil d'administration
12. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 10 mars 2021
13. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 25 mars 2021
14. Clôture de la séance d'ajournement

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Alain Giroux et **RÉSOLU** ce qui suit :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-166

3- EMBAUCHE D'UNE RÉPARTITRICE À TEMPS PARTIEL AU SEIN DU SERVICE DES TRANSPORTS DE LA MRC D'ARGENTEUIL (POSTE CONTRACTUEL JUSQU'EN DÉCEMBRE 2021)

CONSIDÉRANT que le Service des transports de la MRC d'Argenteuil est composé d'un directeur, d'une superviseure aux opérations ainsi que de deux répartitrices - adjointes administratives, ayant pour responsabilité d'assurer le service de transport adapté et collectif au bénéfice de la population argenteuilloise;

CONSIDÉRANT que madame Fanny Cloutier, répartitrice et adjointe administrative au sein du Service des transports de la MRC d'Argenteuil, est actuellement en congé de maternité et ce jusqu'en janvier 2022;

CONSIDÉRANT que lors du départ en congé de maternité de madame Cloutier, en janvier 2021, la MRC d'Argenteuil n'a pas procédé à l'ouverture d'un poste pour son remplacement en raison notamment de la baisse de l'achalandage en transport des personnes causée par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'en mars 2021, la seconde répartitrice du Service des transports a dû s'absenter du travail pour une période de cinq (5) semaines, causant ainsi une surcharge de travail aux autres membres de l'équipe;

CONSIDÉRANT qu'afin d'éviter que le Service des transports se retrouve en position de vulnérabilité et afin de maintenir ses hauts standards de qualité, notamment au niveau du service à la clientèle, le conseil de la MRC d'Argenteuil, lors de sa séance ordinaire tenue le 14 avril 2021, a autorisé l'ouverture d'un poste temporaire (jusqu'en décembre 2021) et à temps partiel (21 heures/semaine) d'un(e) répartiteur(trice) et adjoint(e) administratif(ive) au sein de l'équipe du Service des transports de la MRC (résolution numéro 21-04-134);

CONSIDÉRANT que madame Édith Dupont, résidente de Mirabel, a manifesté son intérêt pour ce poste et a fait parvenir à la MRC son curriculum vitae;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue d'une entrevue tenue le 11 mai 2021, le comité de sélection, formé du directeur du Service des transports et du développement social, monsieur Billy Morin, de la coordonnatrice des ressources humaines, madame Estelle Bédard et de la superviseure aux opérations, madame Nathalie Albert, recommande unanimement l'embauche de madame Édith Dupont à titre de répartitrice et adjointe administrative au sein du Service des transports de la MRC d'Argenteuil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Thauvette, appuyé par monsieur le conseiller Carl Péloquin et **RÉSOLU** ce qui suit :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil procède à l'embauche de madame Édith Dupont, à titre de répartitrice et adjointe administrative, au sein du Service des transports de la MRC, pour un poste temporaire (jusqu'en décembre 2021) et à temps partiel (21 heures/semaine);
2. QUE la date d'entrée en fonction de madame Dupont est fixée rétroactivement au 19 mai 2021;
3. QUE le taux horaire de madame Dupont est établi à 21 \$/heure dès l'embauche et qu'il n'y ait aucun changement de rémunération d'ici la fin de son mandat;
4. QUE madame Dupont agisse sous la supervision du directeur du Service des transports et du développement social, monsieur Billy Morin;
5. QUE les autres conditions de travail auxquelles est assujettie madame Dupont (politiques, procédures et autres pratiques courantes) sont précisées dans le Manuel de l'employé(e) en vigueur à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Madame Édith Dupont
Ressources humaines de la MRC d'Argenteuil

21-05-167

4- EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE CONTRACTUELLE POUR OCCUPER LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE (VOLET DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET TOURISTIQUE) AU SEIN DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que le 11 novembre 2020, le gouvernement du Québec annonçait la mise sur pied du réseau Accès entreprise Québec (AEQ), doté d'une enveloppe de 97,5 M\$ sur cinq ans, dont 90 M\$ serviront à l'ajout d'un minimum de deux ressources dans chacune des municipalités régionales de comté (MRC) du Québec;

CONSIDÉRANT que le réseau Accès entreprise Québec (AEQ), vise à renforcer les services d'accompagnement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises, et à accélérer le développement économique en région;

CONSIDÉRANT que ce réseau a été créé afin de veiller à ce que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement;

CONSIDÉRANT que l'objectif gouvernemental visé est d'augmenter le nombre d'entreprises qui réussissent et de faire valoir le rôle de chaque MRC selon une approche complémentaire d'accompagnement et de financement des entreprises avec Investissement Québec régional, national et international;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil bénéficie d'une aide financière de 900 000 \$ répartie sur cinq (5) dans le cadre de cette mesure, afin de procéder à l'embauche d'au moins deux (2) ressources à temps plein au sein de son Service de développement économique;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 20 janvier 2021, le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro 21-01-044 afin d'autoriser le préfet à signer, pour et au nom de la MRC, la convention d'aide financière avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, relativement à la mise sur pied du réseau Accès entreprise Québec (AEQ) et à l'octroi de l'aide financière de 900 000 \$ à la MRC, pour l'embauche desdites ressources professionnelles;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la MRC a procédé à l'ouverture d'un poste de commissaire au développement économique / volet développement commercial et touristique et qu'un comité de sélection formé du directeur général adjoint, monsieur Éric Pelletier, du directeur du Service de développement économique, monsieur Dany Brassard et de la coordonnatrice des ressources humaines, madame Estelle Bédard, s'est vu confier le mandat de mener à bien le processus d'entrevues;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT qu'à l'issue des entrevues tenues les 11 et 13 mai 2021, le comité de sélection recommande unanimement l'embauche de monsieur Danny Bigras, résident de Prévost, au poste de commissaire au développement économique / volet développement commercial et touristique, au sein du Service de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT que monsieur Bigras possède toutes les compétences requises et un bagage d'expériences qui correspond au profil recherché;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Howard Sauvé, appuyé par monsieur le conseiller Carl Péloquin et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil procède à l'embauche de monsieur Danny Bigras, à titre de commissaire au développement économique / volet développement commercial et touristique, au sein du Service de développement économique de la MRC, pour un poste contractuel, à temps plein, jusqu'en décembre 2024;
2. QUE la date d'entrée en fonction de monsieur Bigras est fixée au 25 mai 2021;
3. QUE l'embauche de monsieur Bigras est assortie d'une période de probation de 4 mois se terminant le 24 septembre 2021 et qu'il aura droit à la gamme d'avantages sociaux présentement en vigueur à la MRC d'Argenteuil après cette date, conditionnellement à la réussite de sa période de probation;
4. QUE la rémunération de monsieur Bigras est établie à l'embauche selon l'échelon 4 de la classe salariale 4 de la Politique de rémunération de la MRC et qu'il n'y aura aucun changement d'échelon avant la fin de l'année 2021;
5. QU'au terme de sa période de probation, les conditions suivantes s'appliquent :
 - Participation au REER collectif de la MRC, à raison d'une contribution de 4 % de l'employeur et d'une contribution de 4 % de la part de l'employé;
 - Remboursement à l'employé d'une somme forfaitaire égale à 6 % de ses gains bruts réguliers, représentant la contribution de l'employeur au financement du programme d'assurances collectives;
 - Journées de maladie non utilisées monnayables, selon les conditions établies au manuel de l'employé(e);
6. QUE la semaine régulière de travail soit établie à 35 heures réparties sur cinq jours, du lundi au vendredi;
7. QUE dès son embauche, monsieur Bigras adhère obligatoirement au programme d'assurances collectives en vigueur à la MRC (assurance vie et assurance salaire);
8. QUE monsieur Bigras bénéficie d'une (1) semaine de vacances payée et de la possibilité d'en prendre une seconde à ses frais dès 2021, lesquelles devront être autorisées au préalable selon le processus d'approbation des vacances en vigueur à la MRC;
9. QUE le coût du téléphone cellulaire personnel de monsieur Bigras soit défrayé en partie par la MRC, au montant de 30 \$ mensuellement;
10. QUE les autres conditions de travail auxquelles est assujetti monsieur Bigras (politiques, procédures et autres pratiques courantes) sont précisées dans le Manuel de l'employé(e) en vigueur à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Monsieur Danny Bigras
Ressources humaines de la MRC d'Argenteuil

21-05-168

5- FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION, VOLET 4 VITALISATION - FORMATION D'UN COMITÉ DE VITALISATION

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL**



CONSIDÉRANT que dans le cadre du Partenariat 2020-2024 avec le monde municipal, conclu le 30 octobre 2019, et intitulé « Pour des municipalités et des régions encore plus fortes », le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un nouveau Fonds régions et ruralité (FRR) doté de 4 volets et d'une enveloppe globale de 1,3 milliard sur 5 ans;

CONSIDÉRANT que la déclinaison de ce Fonds s'établit comme suit :

- Volet 1 : Soutien au rayonnement des régions : 250 M\$
- Volet 2 : Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC : 745 M
- Volet 3 : Projet « Signature Innovation » des MRC : 125 M\$
- Volet 4 : Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : 200 M\$

CONSIDÉRANT que dans une lettre transmise le 10 juin 2020, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, confirmait qu'une enveloppe totale de 1 074 990 \$ était accordée à la MRC d'Argenteuil pour la période de 2020-2024, dans le cadre du volet 4 du FRR, pour l'axe Soutien à la vitalisation ;

CONSIDÉRANT que l'axe Soutien à la vitalisation vise notamment à appuyer la réalisation de démarches et d'initiatives de vitalisation sur un territoire concerné et à améliorer les services et les équipements pour la population, par la réalisation de projets probants sur les plans économique, social, touristique ou culturel;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil s'est vu octroyer cette enveloppe de 1 074 990 \$, sur une période de 5 ans, en raison de son indice de vitalité économique (IVÉ) négatif de -5,2954 produit par l'Institut de la Statistique du Québec à partir de données de 2016, ce résultat situant la MRC dans le quatrième quintile des MRC les moins vitalisées;

CONSIDÉRANT que la première étape de mise en œuvre du volet 4 du FRR vise la conclusion d'une entente entre la MRC et le MAMH;

CONSIDÉRANT que selon les règles en vigueur, un représentant du MAMH siège également sur le comité;

CONSIDÉRANT que, en se basant sur l'IVÉ 2016, pour Argenteuil, seule la Municipalité du canton de Harrington se situe dans le cinquième quintile, avec un IVÉ de -8,85855;

CONSIDÉRANT qu'à sa séance ordinaire tenue le 12 août 2020, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 20-08-285 afin d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente de vitalisation du volet 4 du FRR à intervenir avec le MAMH et le canton de Harrington;

CONSIDÉRANT qu'à sa séance ordinaire tenue le 10 mai 2021, le conseil du Canton de Harrington a adopté la résolution numéro 2021-05-R091 afin d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente à intervenir avec le MAMH et la MRC d'Argenteuil, ainsi que de déléguer la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à siéger sur le comité de vitalisation;

CONSIDÉRANT que la deuxième étape de mise en œuvre de ladite entente de vitalisation consiste en la mise en place d'un comité de vitalisation qui sera appelé à :

- adopter les règles de fonctionnement du comité de vitalisation;
- élaborer un cadre de vitalisation qui devra par la suite être adopté par le conseil de la MRC;
- valider et recommander les initiatives, les projets ou les interventions devant bénéficier du soutien financier prévu dans le cadre de l'entente vitalisation;
- s'assurer de l'atteinte des objectifs de l'entente vitalisation.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la MRC d'Argenteuil de créer un comité de vitalisation dans le cadre de la mise en œuvre du volet 4 du FRR;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Thauvette et **RÉSOLU** ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil procède à la mise sur pied d'un comité de vitalisation conformément aux modalités du Fonds régions et ruralité – Volet 4 : Soutien à la vitalisation;
2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil désigne les personnes suivantes pour faire partie du comité de vitalisation :
 - 2 représentant(e)s de la MRC d'Argenteuil, dont l'agent de vitalisation : Madame Marie-France Larose, commissaire au développement économique (volet employabilité-immigration) et monsieur Billy Morin, directeur du service des transports et du développement social (agit à titre d'agent de soutien à la vitalisation);
 - 1 représentant(e) de la Municipalité du Canton de Harrington : madame Brigitte Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;
 - 1 représentant(e) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec : madame Janick Roy, conseillère en développement régional et aux affaires municipales;
 - 1 représentant(e) du secteur de la santé et des services sociaux : madame Sonia Gascon, directrice générale des relations à la communauté et organisation communautaire du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides;
 - 1 représentant(e) du secteur de l'éducation : à déterminer ultérieurement;
 - 1 représentant(e) du secteur de l'emploi : madame Brigitte Couvrette, directrice générale du Centre local d'emploi de Lachute (Services Québec);
 - 1 représentant(e) du secteur économique : madame Marie-Josée Lapierre, directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil;
 - 1 représentant(e) du secteur de la sécurité publique : monsieur Patrick Bourgon, responsable du poste de la MRC d'Argenteuil pour la Sûreté du Québec;
 - 1 représentant(e) du secteur du logement social : madame Marie-Christine Godin, directrice générale de l'Office régional d'habitation d'Argenteuil;
3. QUE la MRC désigne également les deux (2) personnes suivantes à titre de personnes-ressources pour assister les travaux du comité : monsieur Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Argenteuil et monsieur Éric Pelletier, directeur général adjoint de la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. c. Madame Brigitte Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité du Canton de Harrington
Madame Janick Roy, conseillère en développement régional et aux affaires municipales de la direction régionale de Laval et des Laurentides du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec
Madame Sonia Gascon, directrice générale des relations à la communauté et organisation communautaire du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
Madame Brigitte Couvrette, directrice générale du Centre local d'emploi de Lachute (Services Québec)
Madame Marie-Josée Lapierre, directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil
Monsieur Patrick Bourgon, responsable du poste de la MRC d'Argenteuil pour la Sûreté du Québec

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL**



Madame Marie-Christine Godin, directrice générale de l'Office régional d'habitation d'Argenteuil

6- DÉPÔT ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE LA MRC D'ARGENTEUIL POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

Ce point est reporté à la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil qui se tiendra le 9 juin 2021.

7- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA MRC D'ARGENTEUIL

La directrice des finances de la MRC d'Argenteuil, madame Josée Tardiff, a présenté aux membres du conseil, les états financiers audités du service de Transport adapté de la MRC d'Argenteuil, tels que préparés par la firme Joly CPA, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, afin que ledit rapport soit déposé lors de la séance d'ajournement de la MRC d'Argenteuil du 27 mai 2021 et remis à tous les membres du conseil de la MRC.

À la lecture des états financiers, on constate un excédent de 39 786 \$ (pour la présentation comptable on a retiré des dépenses un montant de 834 \$ pour les amortissements 2020 qui sont affectés au fonds d'immobilisation, ce qui laisse un excédent technique de 40 620 \$ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020).

Au 1^{er} janvier 2021, le surplus accumulé non affecté réservé pour le service de transport adapté de la MRC d'Argenteuil s'élève à 87 111 \$.

8- DÉPÔT ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 POUR LES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF ET INTERURBAIN DE LA MRC D'ARGENTEUIL

La directrice des finances de la MRC d'Argenteuil, madame Josée Tardiff, a présenté aux membres du conseil, l'avis au lecteur pour le service de transport collectif et interurbain de la MRC d'Argenteuil, tels que préparés par la firme Joly CPA, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, afin que ledit rapport soit déposé lors de la séance d'ajournement de la MRC d'Argenteuil du 27 mai 2021 et remis à tous les membres du conseil de la MRC.

À la lecture de l'avis au lecteur, on constate un excédent de 55 008 \$ pour le transport collectif (pour la présentation comptable on devrait soustraire des dépenses un montant de 1 565 \$ pour les amortissements 2020 qui sont affectés au fonds d'immobilisation, ce qui laisse un excédent technique de 56 573 \$ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 au transport collectif et un déficit de 3 445 \$ pour le transport interurbain/Liaison Argenteuil-Saint-Jérôme).

Au 1^{er} janvier 2021, les surplus accumulés non affectés pour les services de transport collectif et interurbain de la MRC d'Argenteuil s'élèvent à :

133 983 \$: surplus non affecté réservé pour le transport collectif
9 527 \$: surplus non affecté réservé pour le transport interurbain

9- AFFECTATION DE MONTANTS DANS LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA MRC D'ARGENTEUIL PROVENANT DES SURPLUS LIBRES ACCUMULÉS

Ce point est reporté à la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil qui se tiendra le 9 juin 2021.

10- INTERNET HAUTE VITESSE - DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Ce point est annulé.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL**



21-05-169

**11- OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION D'ARGENTEUIL : NOMINATION DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT que les Lettres patentes concernant la constitution de l'Office régional d'Habitation (ORH) d'Argenteuil ont été émises par le Gouvernement du Québec le 19 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu desdites Lettres patentes, la date d'entrée en vigueur de la constitution de l'ORH d'Argenteuil est fixée au 1er janvier 2021;

CONSIDÉRANT que les Lettres patentes prévoient que pour une période initiale n'excédant pas six (6) mois, l'ORH d'Argenteuil est sous la gestion d'un conseil d'administration provisoire constitué de cinq (5) personnes, nommément désignées à l'article 3 des Lettres patentes;

CONSIDÉRANT que les Lettres patentes prévoient également que le conseil d'administration provisoire doit être remplacé au terme des 6 premiers mois de la constitution de l'ORH, par un conseil d'administration permanent composé de neuf (9) membres selon la répartition suivante :

- cinq (5) membres sont nommés par le conseil de la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil;
- deux (2) membres sont élus par l'ensemble des locataires de l'ORH d'Argenteuil, conformément à la Loi sur la Société d'habitation du Québec;
- deux (2) membres sont nommés par le ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec parmi les groupes socioéconomiques représentatifs de la région et qu'à cet effet la MRC doit formuler une recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Howard Sauvé et **RÉSOLU** ce qui suit :

1. QUE, conformément aux dispositions des Lettres patentes de constitution de l'ORH d'Argenteuil, le conseil de la MRC d'Argenteuil désigne les cinq (5) personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de l'Office régional d'Habitation (ORH) d'Argenteuil :
 - Benoît Gravel, directeur général de la Ville de Lachute
 - Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
 - Jean-François Brunet, directeur général de la Ville de Brownsburg-Chatham
 - Sarah Channell, secrétaire-trésorière du Canton de Gore
 - Éric Pelletier, directeur général adjoint de la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil
2. QUE la MRC d'Argenteuil formule la recommandation suivante pour les deux (2) membres à être nommés par le ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec parmi les groupes socioéconomiques représentatifs de la région, à savoir :
 - Mathieu Rooke-Provost, Club Richelieu de Lachute,
 - proposition à venir pour le 2^e poste;
3. QUE le mandat du nouveau conseil d'administration prenne effet à compter du 1^{er} juillet 2021, mettant ainsi fin à cette même date au mandat du conseil d'administration provisoire;
4. QUE le mandat des administrateurs soit de trois (3) années, et renouvelable;
5. QUE, comme le prévoient les Lettres patentes, pour le premier mandat, deux (2) des premiers administrateurs sont nommés pour deux (2) ans; ces administrateurs seront désignés par tirage au sort lors de la première assemblée du conseil d'administration de l'ORH.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-170

12- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL, TENUE LE 10 MARS 2021

Proposé par monsieur le conseiller Carl Péloquin, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Thauvette et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 10 mars 2021, soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-171

13- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL, TENUE LE 25 MARS 2021

Proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Howard Sauvé et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 25 mars 2021, soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-172

14- CLÔTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Proposé par monsieur le conseiller Carl Péloquin, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Labelle et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la présente séance soit levée à 9 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Scott Pearce
Préfet

Marc Carrière
Directeur général et secrétaire-
trésorier